

SEANCE DU
15 FÉVRIER 2024

Nombre de conseillers en exercice :
71

Nombre de conseillers présents :
57

Date de convocation :
9 février 2024

Date d'affichage :
16 février 2024

OBJET :
Avenants technopole hub&go -
Approbation des avenants à passer
aux marchés de travaux

Nombre de Conseillers ayant pris
part au vote : 71

Nombre de Conseillers ayant voté
pour : 71

Nombre de Conseillers ayant voté
contre : 0

Nombre de Conseillers s'étant
abstenus : 0

Nombre de Conseillers :

- **ayant donné pouvoir : 14**
- **n'ayant pas donné pouvoir : 0**

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le 15 février à dix-huit heures trente le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance, Salle Bourdelle de l'Embarcadère - 71300 MONTCEAU-LES-MINES, sous la présidence de **M. David MARTI, président**

ETAIENT PRESENTS :

M. Yohann CASSIER - Mme Evelyne COUILLEROT - M. Jean-Marc FRIZOT - M. Cyril GOMET - M. Jean-François JAUNET - M. Jean-Claude LAGRANGE - Mme Frédérique LEMOINE - Mme Isabelle LOUIS - M. Daniel MEUNIER - M. Philippe PIGEAU - Mme Montserrat REYES - M. Guy SOUVIGNY

VICE-PRESIDENTS

M. Abdoulkader ATTEYE - M. Alain BALLOT - M. Jean-Paul BAUDIN - M. Denis BEAUDOT - Mme Salima BELHADJ-TAHAR - Mme Jocelyne BLONDEAU - M. Michel CHARDEAU - M. Denis CHRISTOPHE - M. Gilbert COULON - M. Daniel DAUMAS - M. Armando DE ABREU - M. Christophe DUMONT - M. Bernard DURAND - M. Lionel DUPARAY - M. Gérard DURAND - Mme Pascale FALLOURD - M. Bernard FREDON - Mme Marie-Thérèse FRIZOT - M. Sébastien GANE - Mme Séverine GIRARD-LELEU - M. Jean GIRARDON - M. Christian GRAND - M. Gérard GRONFIER - M. Charles LANDRE - M. Didier LAUBERAT - Mme Chantal LEBEAU - M. Marc MAILLIOT - Mme Christiane MATHOS - M. Frédéric MARASCIA - Mme Paulette MATRAY - Mme Alexandra MEUNIER - M. Guy MIKOLAJSKI - M. Felix MORENO - Mme Viviane PERRIN - M. Jean PISSELOUP - M. Philippe PRIET - M. Marc REPY - Mme Christelle ROUX-AMRANE - M. Enio SALCE - Mme Barbara SARANDAO - Mme Aurélie SIVIGNON - M. Laurent SELVEZ - M. Michel TRAMOY - M. Noël VALETTE

CONSEILLERS

ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :

M. BUISSON (pouvoir à M. Philippe PIGEAU)
M. BURTIN (pouvoir à M. Jean GIRARDON)
M. COMMEAU (pouvoir à Mme Isabelle LOUIS)
M. CHAVOT (pouvoir à M. Michel CHARDEAU)
Mme GHULAM NABI (pouvoir à M. Gérard GRONFIER)
Mme JARROT (pouvoir à Mme Marie-Thérèse FRIZOT)
M. LACOUR (pouvoir à M. Gérard DURAND)
Mme LODDO (pouvoir à M. Christophe DUMONT)
M. LUARD (pouvoir à M. Noël VALETTE)
Mme MARTINEZ (pouvoir à M. Jean-Claude LAGRANGE)
Mme MICHELOT-LUQUET (pouvoir à M. Bernard FREDON)
Mme PICARD (pouvoir à M. Philippe PRIET)
M. PINTO (pouvoir à M. Bernard DURAND)
Mme SARANDAO (pouvoir à Mme Jocelyne BLONDEAU)

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme Montserrat REYES



Vu l'article R. 2194-2 du Code de la commande publique

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 26 septembre 2017 qui confie à la SPLAAD la maîtrise d'ouvrage déléguée de l'opération de réhabilitation et d'aménagement

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 05 octobre 2023 portant sur la modification budgétaire et l'ajustement de l'échéancier

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 23 novembre 2023 portant sur les modifications du marché de travaux

Le rapporteur expose :

« Le projet du technopôle porté par la Communauté Urbaine vise à développer l'offre territoriale d'ingénierie en matière d'innovation et d'entrepreneuriat, afin d'accroître les flux de projets innovants.

Pour rappel, le chantier de réhabilitation et d'aménagement des bâtiments destinés à accueillir cet équipement est organisé de la manière suivante :

- Une maîtrise d'ouvrage déléguée de l'opération a été conclue avec la Société Publique Locale d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise (SPLAAD) par le biais d'une convention de prestations intégrées portant mandat de délégation de maîtrise d'ouvrage ;
- Un marché de maîtrise d'œuvre a été conclu avec la SARL NOVEMBRE ;
- Plusieurs marchés de travaux ont été conclus par la SPLAAD, pour le compte de la Communauté Urbaine, par le biais d'une procédure allotie en 13 lots.

L'adaptation de ce projet, c'est-à-dire la prise en compte des aléas inhérents, d'une part, à ce genre d'opérations et, d'autre part, à la conjoncture actuelle, conduit à :

1. La reprise des études techniques générales ;
2. La révision des coûts de travaux de construction de l'ouvrage ;
3. L'adaptation du coût des honoraires comprenant : la maîtrise d'œuvre avec les bureaux d'études intégrés, le coordonnateur de sécurité et de protection de la santé, le coordonnateur des Systèmes de Sécurité Incendie, le mandataire de la maîtrise déléguée d'ouvrage.

En conséquence, plusieurs avenants à conclure entre la SPLAAD et les entreprises de travaux doivent être envisagés :

- Modification n°4 au marché n°20CTX002, lot 2 : Installation de chantier – Démolitions – Gros Œuvre pour un montant 20 368,50 € HT ;
- Modification n°2 au marché n°20CTX008, lot 8 : Menuiseries intérieures – Mobilier – Gradins pour un montant de 140 955,60 € HT ;

Cette modification n°2 se substitue à la modification n°2 approuvée par le Conseil communautaire le 23 novembre dernier et intègre la plus-value sur le mobilier.

- Modification n°3 au marché n°20CTX009, lot 9 : Plomberie – Chauffage – Ventilation – Désenfumage pour un montant de 1 550,00 € HT

L'ensemble de ces prestations entraîne un surcoût de **162 874,10 € HT**, réglé par voie de modification aux marchés **n°20CTX002, n° 20CTX008 et n° 20CTX009**.

Pour rappel, ces surcoûts sont intégrés au budget voté le 05 octobre 2023 et ne constitue pas une enveloppe supplémentaire.

La commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 7 février 2024 a émis un avis favorable sur les modifications concernant les avenants de ces marchés de travaux.

Ce sont tous ces ajustements contractuels qu'il vous est demandé d'approuver.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

LE CONSEIL,
Après en avoir débattu,
Après en avoir délibéré,
DECIDE

- D'approuver les modifications aux marchés de travaux conclus dans le cadre de l'opération de réhabilitation et d'aménagement des bâtiments destinés à accueillir un technopôle sur la commune du Creusot par la SPLAAD, pour le compte de la Communauté Urbaine :
 - o Modification n° 4 au marché n°20CTX002, lot 2 : Installation de chantier – Démolitions – Gros Œuvre pour un montant 20 368,50 € HT ;
 - o Modification n°2 au marché n°20CTX008, lot 8 : Menuiseries intérieures – Mobilier – Gradins pour un montant de 140 955,60 € HT ;
 - o Modification n°3 au marché n°20CTX009, lot 9 : Plomberie – Chauffage – Ventilation Désenfumage pour un montant de 1 550,00 € HT
- D'autoriser la SPLAAD, maître d'ouvrage délégué agissant au nom et pour le compte de la CUCM, à signer les modifications à ces marchés de travaux ;
- D'imputer la dépense sur le budget correspondant.

Certifié pour avoir été reçu
à la sous-préfecture le 16 février 2024
et publié, affiché ou notifié le 16 février 2024

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

LE PRESIDENT,

LE PRESIDENT,

David MARTI

David MARTI

